

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2705

6 novembre 2008

SOMMAIRE

AMC Finance S.A.	129801	Laduco	129802
Amipar Holding S.A.	129800	Logiparts S.A.	129808
Apache Investments S.A.	129795	MetaldyneLux Sàrl	129840
Becket S.A.	129796	MREF II AC Holdings S.à r.l.	129824
Brianfid-Lux S.A.	129802	NGI	129804
CoCon S.à r.l.	129822	Pan Atlantik Trading S.A.	129808
Comanche Investments S.A.	129796	Pempa S.à r.l.	129805
Crab International S.A.	129840	Pilota S.A.	129806
DBL-Design S.à r.l.	129804	Portolux-Constructions S.à r.l.	129807
EAVF BEN Saarbrücken Rastpfuhl S.à r.l.	129805	Qatar Holding Luxembourg	129837
Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A.	129803	Robelco International Real Estate Deve- lopments S.A.	129797
Eikon Mezzanine Invest IV Holding S.A.	129801	Schem S.à r.l.	129822
Familyfond S.A.	129799	Sculptor Holdings II S.à r.l.	129806
Finassur S.A.	129805	Société de Participation et d'Investisse- ment dans l'Innovation Industrielle Nu- cléaire S.A.	129795
Fondation Wäisse Rank Letzebuerg, Hellef fir Affer vu Verbriechen	129794	Spinnaker Venture S.A.	129802
Gaijin S.A.	129803	Spyglass Hill S.A.	129840
Giolin S.A.	129808	Statim Finance Group Sàrl	129810
GMH JV S.à r.l.	129837	Sytec S.à r.l.	129794
GW4L	129819	tangram s.a.	129807
Icoval S.A.	129797	Targa S.A.	129799
Inteclux Software Engineering S.A.	129800	Ténérife Immobilière S.A.	129795
Inteclux Software Engineering S.A.	129801	Ténérife Immobilière S.A.	129798
Internationale de Gestion S.A.	129800	Townsend Investment Holding S.à r.l. ..	129798
Internationale de Gestion S.A.	129796	Trading Parts S.A.	129808
Itema S.A.	129800	Wallenstein Finanz S.A.	129824

Fondation Wäisse Rank Letzebuerg, Hellef fir Affer vu Verbriechen, Fondation.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 84, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg G 76.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

<i>Actif €</i>		<i>Passif €</i>	
Immobilisation		Fonds disponibles	
Ordinateur	2 366,86	Compte Banque	14 829,76
Voiture	21 958,00	Report PC	3 155,86
Actif circulant		Report Voiture	21 958,00
Compte Banque	17 964,04	Surplus de l'exercice	<u>2 471,85</u>
Stock Vêtements	<u>126,57</u>	Balance	<u>42 415,47</u>
Balance	<u>42 415,47</u>		

COMPTE DES DEPENSES ET RECETTES

Exercice clôturé le 31 décembre 2007

<i>Dépenses €</i>		<i>Recettes €</i>	
Achat Voiture	21 958,00	Dons	4 360,00
Accessoires Voiture	1 289,27	Cotisations	50,00
Assurances	1 762,97	Vente	20,00
Frais Carburants	235,62		4 430,00
LUXEXPO	714,85	Transfert	26 923,00
Publicité	1 338,50		31 353,00
Enregistrements Bilans	239,01	Stock Vêtements	126,57
Achat Mobilier	650,00		
Frais Banque	30,50		
Amortissement PC	789,00		
Surplus de l'exercice	<u>2 471,85</u>		
Balance	<u>31 479,57</u>	Balance	<u>31 479,57</u>

Luxembourg, le 22.09.2008.

Certifie sincère et véritable

Pour le WRL

François de Waha / Marie-Josée Steil

Référence de publication: 2008135834/2324/37.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08752. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Sytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-Syre, 4A, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 90.273.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Die Privatanschrift des Geschäftsführers Ralf Jacobs wird wie folgt geändert:

Birnenweg 11, 54329 Konz, DEUTSCHLAND

Roodt-Syre, 25.08.08.
Zimmer & Schulz Lux S.à.r.l.
Gesellschafterin
Unterschrift

Référence de publication: 2008136357/1615/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire le 18 décembre 2001

1. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, avec effet au 18 décembre 2001.

2. La démission de la société HRT Révision S. à r. l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet au 18 décembre 2001.

3. La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux Comptes de la société en son remplacement avec effet au 18 décembre 2001 et terminera le mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour TENERIFE IMMOBILIERE S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008136281/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Apache Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.928.

—
The balance sheet as at December 31st, 2006 has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, October 13th, 2008.

FOR THE BOARD OF DIRECTORS

Signature

Référence de publication: 2008136378/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07198. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Société de Participation et d'Investissement dans l'Innovation Industrielle Nucléaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.248.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008136379/304/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07804. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Comanche Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.918.

The balance sheet as at December 31st, 2006 has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, October 13th, 2008.

FOR THE BOARD OF DIRECTORS

Signature

Référence de publication: 2008136377/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07196. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Becket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 85.251.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136396/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07368. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Internationale de Gestion S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2008

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que celui de l'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck Administrateur-Délégué
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7, rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans: Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9B, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008136466/750/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

RIRED S.A., Robelco International Real Estate Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.442.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 août 2008

Démission & nomination d'administrateurs

L'assemblée générale accepte la démission avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur A de:

1. RB Management SA, B-1000 Bruxelles, avenue du Port 86/C, b314 représenté par Monsieur Johannes F. Lisman
2. Morgan Invest SA, B-1000 Bruxelles, avenue du Port 86/C, b314 représenté par Monsieur Johannes F. Lisman

Sont nommés administrateur A jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

- Monsieur MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck, rue de Warken 147, administrateur;

- la société de droit Belge EUROPEAN RESOURCE DEVELOPMENT sprl, en abrégé ERD Klaverweg 4 à B-3090 Overijse, Belgique, représenté par Monsieur Dimitri Boon.

Pour extrait conforme

ERD sprl

Administrateur

Dimitri Boon

Référence de publication: 2008136465/750/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Icoval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.

R.C.S. Luxembourg B 120.190.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 24 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gabor ZELE de son poste d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2012, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Raoul Yvon Marc GIANNUZZI, gérant de sociétés, né le 17 octobre 1962 à Pétange (Luxembourg), demeurant au Luxembourg, à 4807 Rodange, 118, rue Nicolas Bieber.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- Monsieur Maurits Alexander HONDIUS, administrateur-délégué, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012;

- Monsieur Raoul Yvon Marc GIANNUZZI, administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012;

- Monsieur Roland Abel Joseph VALLAT, consultant, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Le commissaire aux comptes est SUPERVIAE LIMITED à Londres, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.
ICOVAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136468/8402/31.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09346. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 14 mars 2007

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Alberto GIACOMINI, entrepreneur, né le 25 novembre 1928 à Bolero, Italie, demeurant au 17, Via Motarone, I-28017 S. Maurizio d'Opaglio (Novara), Italie,

- Monsieur Alessandro JELMONI, employé privé, né le 3 juillet 1967 à San Dona di Piave, Italie, demeurant professionnellement au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg,

- Monsieur Mario IACOPINI, consultant, né le 2 juin 1947 à Rome, Italie, demeurant au 9, boulevard Baden Powel, L-1211 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

2. Les mandats de Commissaire aux Comptes de :

Monsieur Mario GIACOMINI, demeurant en Italie,

Monsieur Giovanni GIACOMINI, demeurant en Italie, ne sont pas reconduits avec effet rétroactif au 22 juillet 2002. Il ne sera pas pourvu à leur remplacement.

3. Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour TENERIFE IMMOBILIERE S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008136500/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Townsend Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.721.

Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession sous seing privé en date du 28 août 2008, la société anonyme de droit luxembourgeois AELSION INVESTISSEMENTS S.A. a cédé 80 parts sociales à Monsieur Christoph GOTTWALD, demeurant Auf dem Pasch 36, D-28717 Bremen.

En vertu d'un acte de cession sous seing privé en date du 28 août 2008, la société anonyme de droit luxembourgeois AELSION INVESTISSEMENTS S.A. a cédé 45 parts sociales à Monsieur Daniel WRUCK, demeurant Mariannenweg 40, D-61348 Bad Homburg.

Après lesdites cessions, la répartition des 125 parts sociales de la société se présente comme suit:

Monsieur Christoph GOTTWALD	80
Monsieur Daniel WRUCK	45
	125

129799

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg

Référence de publication: 2008136463/1429/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08377. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.244.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

* Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Le 13 octobre 2008.

FAMILYFOND S.A.

A. RENARD / J.-R. BARTOLINI

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008136490/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07325. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Targa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 67.250.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARGA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136441/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07642. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Internationale de Gestion S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 47.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fons MANGEN.

Référence de publication: 2008136166/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08035. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Amipar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008136169/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08049. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Itema S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008136171/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08054. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Inteclux Software Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.104.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 20. Juni 2008

Es wurde beschlossen,

die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2014 zu verlängern, und zwar:

- Herr Oswald HENKES, Informatiker, wohnhaft in B-4760 Manderfeld, Lanzerath 39A, Verwaltungsratsdelegierter, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender;
- Herr Joseph ENGEL, Informatiker, wohnhaft in B-4760 Manderfeld, Afst 4A, Verwaltungsratsdelegierter und Verwaltungsratsmitglied;
- Herr André ENGEL, Bankangestellter, wohnhaft in B-4950 Waimes, Bruyères 103, Verwaltungsratsmitglied
- FN-SERVICES S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, Verwaltungsratsmitglied.
- Herr Joseph FAYMONVILLE, wohnhaft in B - 4780 St.Vith, Prümer Strasse 8, Kommissar.

Dieser Beschluß wurde einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 20. Oktober 2008.

Für INTECLUX SOFTWARE ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2008136273/667/27.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2008, réf. DSO-CV00206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080159536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

AMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008136173/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08059. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Inteclux Software Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.104.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 octobre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991, WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008136276/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2008, réf. DSO-CV00205. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080159532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Eikon Mezzanine Invest IV Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.063.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-1471 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:
 - * Mr Jean-Robert BARTOLINI awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
 - * Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROL S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

EIKON MEZZANINE INVEST IV HOLDING S.A

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director of Category / Director of Category B and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008136279/795/34.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Laduco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.440.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LADUCO S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008136219/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07292. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Brianfid-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.520.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 09.04.01.
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRIANFID-LUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008136221/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08032. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Spinnaker Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.008.

- Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat

- Monsieur Nicholas John MEYER, directeur, résidant au Chemin de la source 1A, 1246 Corsier GE, Suisse, est coopté, avec effet au 8 septembre 2008, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Anouche J. KARAMAN, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Nicholas John MEYER viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait le 8 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

POUR SPINNAKER VENTURE S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008136288/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.083.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:

* Mr Jean-Robert BARTOLINI awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTRÔLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

EIKON MEZZANINE INVEST III HOLDING S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director of Category A / Director of Category B and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008136278/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Gaijin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.339.

AUSZUG

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 28. Oktober 2008.

Beschlüsse:

- Die Generalversammlung beschliesst die Auflösung der Gesellschaft.

- Die Generalversammlung beschliesst, dass die Archive der Gesellschaft auf 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg aufbewahrt werden.

Für gleichlautenden Auszug zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Oktober 2008.

Für GALLIN S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008136297/8473/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

DBL-Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Hamesfeld.

R.C.S. Luxembourg B 68.972.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136123/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07603. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

NGI, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.060.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 09 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission présentée avec effet au 9 octobre 2008 par NUTAN (MANAGEMENT) S.A et NAIRE (MANAGEMENT) S.A. en tant qu'administrateurs;

- de nommer avec effet au 9 octobre 2008 Monsieur Benoît CHAPPELLIER, né le 25 mars 1965 à Messancy (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et Monsieur Luca GALLINELLI, né le 06 mai 1964 à Firenze (Italie) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2007;

De telle sorte que le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

* Monsieur Benoît CHAPPELLIER, né le 25 mars 1965 à Messancy (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

* Monsieur Luca GALLINELLI, né le 06 mai 1964 à Firenze (Italie) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

* Monsieur Luca ORLANDI, né le 20 janvier 1963 à Milan (Italie) ayant son adresse professionnelle au 23, East 62nd Street, NY 10021 New York (USA).

- de transférer le siège social du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 octobre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008136312/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04569. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Finassur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.595.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 17 octobre 2008 que:

1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- la société START 56 S.à r.l. ayant son siège social à 52 Esplanade, L- 9227 DIEKIRCH.

2) L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société FINASSUR S.A.:

- la société MARKETCONSULT S.à r.l. ayant son siège social à 24, Kiricheneck, L- 9990 WEISWAMPACH.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 octobre 2008.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

52 Esplanade, L-9227 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008136270/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2008, réf. DSO-CV00241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080159572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pempa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.850,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.315.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 août 2008.

les gérants ont changé d'adresse:

- Monsieur Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

- Madame Véronique De Känel, Senior Accountant, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

- le siège social est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pempa S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008136314/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

EAVF BEN Saarbrücken Rastpfuhl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.383.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 18 août 2008

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet au 18 août 2008, de

* M. Ralph WOOD, avec adresse professionnelle à 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Angleterre, de sa fonction de gérant A;

* Domels S.à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant A avec effet au 18 août 2008, la personne suivante:

* M. Martin Anton McGuire, avec adresse professionnelle à 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Angleterre; né 24 décembre 1950 à Edimbourg (Royaume Uni).

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant B avec effet au 18 août 2008, la personne suivante:

* Effigi S.à r.l., avec siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.313.

Les gérants ont été élus pour une durée indéterminée.

- L'assemblée décide de transférer le siège de la société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 18 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour EAVF BEN SAARBRÜCKEN RASTPFUHL S.à r.l.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008136310/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.294.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 30 avril 2008 entre OZ Overseas Intermediate Fund, L.P., et OZ Master Fund Ltd,

- OZ Overseas Intermediate Fund, L.P., domicilié 615 South DuPont Highway, c/o National Corporate Research Ltd, Dover, 19901 Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique détient 155 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

- OZ Master Fund Ltd, domicilié North Church Street, Harbour Centre, c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Limited, à George Town, dans les îles Caïman, détient 70 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Holdings II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008135624/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Pilota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.659.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Benoît DESSY précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PILOTA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136440/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Portolux-Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.

R.C.S. Luxembourg B 31.662.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2008

L'assemblée générale des associés adopte la résolution suivante:

Les associés acceptent la démission de Monsieur GOMES LOPES Antonio José, domicilié à L-3855 SCHIFFLANGE, Cité Emile Mayrisch 74 a en tant que gérant technique. Sa démission prend effet le 9 octobre 2008.

En remplacement, les associés décident de nommer Monsieur TEIXEIRA LUCAS Alexandre, domicilié à Um Railand, 9 à L-6114 JUNGLINSTER, lequel accepte son mandat. Son mandat est donné pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Internationale S.A.

Route d'Esch, 7, L-1470 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008136479/1004/20.

Enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2008, réf. DSO-CV00145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080159628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

tangram s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 12, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 51.135.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 septembre 2008

- Le mandat de l'administrateur-délégué et administrateur, Monsieur Robert KOUSMANN demeurant à 12, rue de la Paix, 3871 Schifflange et celui du commissaire aux comptes Société Luxembourgeoise de Révision Sarl, siège social 246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg sont reconduits pour un terme de six ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant en 2014.

- Les démissions des administrateurs Monsieur Jean-Marie Clemes demeurant à 50, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg et Monsieur René Witry demeurant à 27, rue de la Sûre, L-6484 Echternach sont acceptées.

- Sont nommés administrateurs pour un terme de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale statuant en 2014, Monsieur Daniel ANTON, demeurant à Magdalenenweg, 49, D-54441 SCHODEN et Monsieur Lionel DERRIEN, demeurant à 16, rue de la Grotte, Himeling, F-57570 Puttelange les Thionville.

Schifflange, le 23 septembre 2008.

Robert KOUSMANN / WABI-SABI S.A. / J.C.A. FINANCES S.A.

- / WITRY René / Clemes Jean-Marie

Référence de publication: 2008136476/619/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pan Atlantik Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 97.699.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136547/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV06027. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Giolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 82.475.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIOLIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136359/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

**Logiparts S.A., Société Anonyme,
(anc. Trading Parts S.A.).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 44.637.

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRADING PARTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44637, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "IMMOVER S.A.", suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 13 octobre 1993,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 265 du 6 février 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "TRADING PARTS S.A."

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Changement de la dénomination sociale en "LOGIPARTS S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Modification de l'objet social en supprimant le premier alinéa et en le remplaçant par:

"La société a pour objet la vente de prestations de conseil, services aux entreprises et l'exploitation de solutions informatiques."

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "LOGIPARTS S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LOGIPARTS S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en supprimant le premier alinéa et en le remplaçant par l'alinéa ayant la teneur suivante:

"La société a pour objet la vente de prestations de conseil, services aux entreprises et l'exploitation de solutions informatiques."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance et décide, pour autant que de besoin, de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide:

- de reconduire les mandats des administrateurs Madame Isabelle BRUCKER et Monsieur Michel-Henri PROST-OLLER, lesdits mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014;

- de ne plus reconduire le mandat de Monsieur Arthur PHONG et de le remplacer par Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, né à Perpignan, (France), le 21 février 1976 demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014;

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, savoir la société "ARTEFACTO S.à r.l.", son mandat prenant également fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2008, Relation GRE/2008/4023. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136325/231/89.

(080159810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Statim Finance Group Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.514.

In the year two thousand eight, on the twentieth day of October,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Statim Holding Group SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on October 20, 2008;

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Statim Finance Group SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand Euro (EUR 3,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General

Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquida-

tors, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General Provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory Provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscriptions and Payments

Statim Holding Group SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Greg Hemsley, Software Company Owner, born on February 4, 1961 in Istanbul, Turkey, residing at 12712 Woodrose court Charlotte N.C. 28262, United States of America

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, born on 16 October 1970 in S-Gravenhagen, The Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingtième jour d'octobre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU :

Statim Holding Group SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2008

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Statim Finance Group SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (Les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou (ii) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de trois mille euros (EUR 3.000) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes :

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscriptions et Libérations

Statim Holding Group SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 1.800.- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- Greg Hemsley, Propriétaire d'une Société de Logiciels, né le 4 février 1961 à Istanbul, Turquie, demeurant au 12712 Woodrose court Charlotte N.C. 28262, Etats-Unis d'Amérique
2. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg
3. Le siège social de la Société est établi au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation : LAC/2008/42851. - Reçu à 0,5 % : soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008136344/211/512.

(080159729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

GW4L, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.511.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le six octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Gaëtan GRIECO, gérant de société, né à Briey, (France), le 30 janvier 1963, demeurant à F-54910 Valleroy, 106, avenue Charles de Gaulle.
- 2) Monsieur Michel GRIECO, directeur des achats, né à Briey, (France), le 5 février 1961, demeurant à F-54910 Valleroy, 10, rue du Stade.
- 3) Monsieur François GRIECO, comptable, né à Briey, (France), le 21 janvier 1971, demeurant à F-54580 Moineville, 3, Lotissement les 8 Journaux.
- 4) Monsieur Mario GRIECO, responsable logistique, né à Briey, (France), le 23 octobre 1966, demeurant à F-57100 Thionville, 51, Boucle du Breuil.
- 5) La société civile de droit français "CHAUSS'AUGNY", établie et ayant son siège social à F-54910 Valleroy, 106, avenue Charles de Gaulle, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Briey sous le numéro D 428 769 319.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "GW4L", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte; toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptible de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Gaëtan GRIECO, préqualifié, cent parts sociales,	100
2) Monsieur Michel GRIECO, préqualifié, cent parts sociales,	100
3) Monsieur François GRIECO, préqualifié, cent parts sociales,	100
4) Monsieur Mario GRIECO, préqualifié, cent parts sociales,	100
5) La société civile de droit français "CHAUSS'AUGNY", prédésignée, cent parts sociales,	100
Total: cinq cents parts sociales,	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3544 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
2. Monsieur Gaëtan GRIECO, gérant de société, né à Briey, (France), le 30 janvier 1963, demeurant à F-54910 Valleroy, 106, avenue Charles de Gaulle, est homme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2008. Relation GRE/2008/4080. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,5%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136319/231/136.

(080159698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Schem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.443.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008136385/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

CoCon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.513.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den dreizehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Dagmar WIRTZ, Kauffrau, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 20. Mai 1958, wohnhaft in D-54516 Flußbach, Zum Schohfelder 2,

hier vertreten, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, durch die Aktiengesellschaft "FIDUCIAIRE EUROLUX", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten SÖNS, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, auf Grund einer Vollmacht, welche im Urkundenverzeichnis von Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, hinterlegt ist.

Vorgenannte Vollmachten, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "CoCon S.à r.l.", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafter kann der Sitz der Gesellschaft an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Nutzfahrzeugen und Fahrzeuganhängern. Zweck der Gesellschaft ist außerdem die Vermittlung von Geschäftskontakten aller Art sowie die Entwicklung und die Konzeption von Fahrzeuganhängern und der Vertrieb dieser Konzepte und Anhänger.

Die Gesellschaft kann ihre Gelder weiterhin verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und zum Erwerb eines Portfolios aus Sicherheiten oder Patenten, sowie zur Beteiligung an Unternehmen und zur Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen. Sie kann diese Sicherheiten, Patente oder Beteiligungen durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf andere Art verwerten und die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, durch Darlehen, Vorschüsse oder Garantien unterstützen.

Die Gesellschaft kann besicherte und unbesicherte Darlehen aufnehmen und sich für andere Personen oder Gesellschaften verbürgen.

Die Gesellschaft darf weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit den Hauptzwecken in Verbindung stehen; sie kann jede andere Tätigkeit, die mit den Hauptzwecken direkt oder indirekt in Verbindung steht, im In- oder Ausland ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundsiebzig Euro (125,- EUR).

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Durch Verfügung unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter können Gesellschaftsanteile nur unter der Bedingung der Zustimmung aller Gesellschafter übertragen werden. Im Fall der Verweigerung der Zustimmung verpflichten sich die verbleibenden Gesellschafter, die zu übertragenden oder vererbten Gesellschaftsanteile zu übernehmen.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet und vertreten, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Befugnisse und ihre Vergütung festlegt; sie können jederzeit von der Gesellschafterversammlung abberufen werden. Im Fall der Bestellung von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die Zeichnung jedes einzelnen Geschäftsführers berechtigt und verpflichtet; durch Beschluss der Geschäftsführer kann festgelegt werden, dass die Zeichnung eines bestimmten Geschäftsführers zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft erforderlich ist.

Art. 9. Der oder die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung des Mandates keine persönliche Verpflichtung in Bezug auf die von ihnen im Namen der Gesellschaft regelmäßig vorgenommenen Geschäfte ein; sie haften als einfache Vertreter nur für die Ausübung des Vertretungsmandates.

Art. 10. Es wird jedes Jahr am 31. Dezember ein Inventar des Aktivs und des Passivs der Gesellschaft aufgestellt. Der Nettogewinn, nach Abzug der generellen Kosten, Gehälter und Abschreibungen, wird wie folgt verteilt:

- 5 % (fünf Prozent) werden in die gesetzliche Rücklage nach Maßgabe der gesetzlichen Vorschriften eingestellt, bis diese 10 % (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht hat;
- der Saldo verbleibt zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Falls Gewinne an die Gesellschafter ausgezahlt werden, erhält jeder Gesellschafter einen seiner Beteiligung am Gesellschaftskapital entsprechenden Anteil.

Art. 11. Der Tod, die Entmündigung, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters führen nicht zur Beendigung der Gesellschaft.

Die Gläubiger oder Rechtsnachfolger eines Gesellschafters können aus keinem Grund die Vermögensgüter und Unterlagen der Gesellschaft pfänden oder sich in irgendeiner Weise an der Verwaltung dieser Güter oder Unterlagen beteiligen; um ihre Rechte geltend zu machen, müssen sie sich auf die in der letzten Bilanz und im letzten Inventar festgestellten Werte beschränken.

Art. 12. Jeder Gesellschafter kann an den gemeinsamen Beschlüssen unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat eine der Anzahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile entsprechende Anzahl von Stimmen und kann sich auf Gesellschafterversammlungen durch einen Sonderbevollmächtigten wirksam vertreten lassen.

Art. 13. Gesellschafterbeschlüsse sind nur dann wirksam gefasst, wenn mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals für den Beschluss gestimmt hat. Änderungen dieser Satzung bedürfen einer qualifizierten Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, verweisen die Gesellschafter auf die geltenden gesetzlichen Vorschriften.

Übergangsbestimmung

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Die einhundert (100) Gesellschaftsanteile wurden sämtlich von Frau Dagmar WIRTZ, vorgeannt, gezeichnet und vollständig bar eingezahlt, so dass sich der Betrag von zwölfauseulfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur freien Verfügung der Gesellschaft befindet, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und was dieser ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft aufgrund der Gründung zu Lasten fallen oder sonst von ihr zu tragen sind, wird auf achthundertfünfzig Euro geschätzt.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Anschließend hat die eingangs erwähnte Komparentin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.
2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgelegt.
3. Frau Dagmar WIRTZ, Kauffrau, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 20. Mai 1958, wohnhaft in D-54516 Flußbach, Zum Schofelder 2, wird zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit ernannt.
4. Die Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: SÖNS; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2008. Relation GRE/2008/4197. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents, 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 28. Oktober 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136352/231/112.

(080159709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Wallenstein Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 69.962.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136382/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05406. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

MREF II AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.504.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Moorfield Real Estate Fund II A LP, a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, represented by its general partner Moorfield Real Fund II GP Limited,

duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 10, 2008 in London; and

2) Moorfield Real Estate Fund II B LP, a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, represented by its general partner Moorfield Real Estate Fund II GP Limited,

duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 10, 2008 in London.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "MREF II AC Holdings S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - shares - register of shareholders - ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at ten thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 10,500), consisting of one million fifty thousand (1,050,000) shares having a par value of one penny (GBP 0.01) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the

Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company shall have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers.

The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and term of their office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A manager and a Class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers, including the vote of at least a Class A manager and a Class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the

sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a Class A manager and a Class B manager or by the joint signatures or the case may be by the signature of the sole manager or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - profits - interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual

accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on thirty-first December 2008.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) Moorfield Real Estate Fund II A LP, aforementioned, paid GBP 5,739.18 in subscription for five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) shares; and

2) Moorfield Real Estate Fund II B LP, aforementioned, paid GBP 4,760.82 in subscription for four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) shares.

Total: Ten thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 10,500), consisting of one million fifty thousand (1,050,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of ten thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 10,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be thousand five hundred euro (EUR 1.500.-).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders and passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:

Class A Manager:

- Graham Sidwell, born on 25 October 1953, in Lowestoft, Suffolk (United-Kingdom), with professional address at 1 Stanley Mansions, Park Walk, London SW10 0AG, United-Kingdom.

Class B Managers:

- Michel Raffoul, born on 9 November 1951, in Accra (Ghana), with professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330, Luxembourg; and,

- Anne-Catherine Grave, born on 23 July 1974, in Comines (France), with professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

3. The address of the Company's registered office is set at 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxy-holder of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxy-holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Moorfield Real Estate Fund II A LP, une société constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, ici représentée par son associé commanditaire Moorfield Real Estate Fund II GP Limited,

dûment représenté par Jérémie Houet, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 10 octobre 2008.

2) Moorfield Real Estate Fund II B LP, une société constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, ici représentée par son associé commanditaire Moorfield Real Estate Fund II GP Limited

dûment représenté par Jérémie Houet, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 10 octobre 2008.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MREF II AC Holdings S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/associé responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - parts sociales - registre des associés - propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de dix mille cinq cents Livres Sterling (GBP 10.500) représenté par un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représen-

tation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur catégorie, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants, comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le

cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou le cas échéant, par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - bénéfices - dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-un décembre 2008.
- 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) Moorfield Real Estat Fund II A LP, susnommée, a payé GBP 5.739,18 pour une souscription à cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) parts sociales; et
- 2) Moorfield Real Estate Fund II B LP, susnommée, a payé GBP 4.760,82 pour une souscription à quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix mille cinq cent Livres Sterling (GBP 10.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés et pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Graham Sidwell, né le 25 octobre 1953, à Lowestoft, Suffolk, (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle le 1 Stanley Mansions, ParkWalk, London SW10 0AG, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Michel Raffoul, né le 9 novembre 1951, à Accra (Ghana), ayant pour adresse professionnelle le 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330, Luxembourg; et,

- Anne-Catherine Grave, née le 23 juillet 1974, à Comines (France), ayant pour adresse professionnelle le 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330, Luxembourg.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Pour les besoins de l'enregistrement le taux de change GBP/EUR est de GBP 1,- pour EUR 1,2890, ce qui fait un capital social évalué à EUR 13.534,50.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 octobre 2008. LAC/2008/41877. — Reçu soixante-cinq euros soixante-dix-neuf cents Eur 0,5% = 65,79.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008136354/5770/698.

(080159610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

GMH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.684.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30-10-2008.

Mark Hatherly.

Référence de publication: 2008136389/9244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06484. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Qatar Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.468.

In the year two thousand eight, on the twenty-first of October,

Before Us, Maître Karine REUTER, notary residing in Redange/Attert,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Qatar Holding Luxembourg SA, a Luxembourg company (société anonyme) having its registered office at 15, boulevard Roosevelt, Luxembourg, not yet registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg

The Company has been incorporated on 21st of October, 2008, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published, not yet registered.

The meeting is presided by Mister Didier Kirsch, with professional address in Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, who appoints as secretary Miss Jeanne PIEK, with professional address in Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Miss Sabine LEMOYE, with professional address in Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Modification of the company's object.
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles.
3. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously by the general assembly:

First resolution

The General Assembly decides unanimously to modify the company's object as follows:

"The Company's object is the participation, under any possible forms, in Luxembourg or foreign businesses and companies of any kind, be it commercial, industrial or financial, the acquisition of all kinds of securities and rights, by the way of participation, investment, subscription, underwriting or option, negotiation and all other ways, and especially the acquisition of patents and licenses as well as their management.

The Company may grant to companies and businesses, assistance, loans and guaranties, and finally all kind of operations and activities related directly or indirectly to its corporate purpose.

Moreover, the company may carry out any actions which the company deems useful to the accomplishment and the development of its purposes, especially by borrowing, by issuing notes and bonds, and by lending funds.

The Company may furthermore transact all commercial, industrial and financial, personal and real estate businesses which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or might facilitate its development.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream)"

Second resolution

As a consequence of the first resolution the General Assembly decides to amend and hereby amends the article 2 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's object is the participation, under any possible forms, in Luxembourg or foreign businesses and companies of any kind, be it commercial, industrial or financial, the acquisition of all kinds of securities and rights, by the way of participation, investment, subscription, underwriting or option, negotiation and all other ways, and especially the acquisition of patents and licenses as well as their management.

The Company may grant to companies and businesses, assistance, loans and guaranties, and finally all kind of operations and activities related directly or indirectly to its corporate purpose.

Moreover, the company may carry out any actions which the company deems useful to the accomplishment and the development of its purposes, especially by borrowing, by issuing notes and bonds, and by lending funds.

The Company may furthermore transact all commercial, industrial and financial, personal and real estate businesses which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or might facilitate its development.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream)"

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, vingt-et-un octobre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société anonyme QATAR HOLDING Luxembourg SA, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore enregistrée, non encore publiée.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier KIRSCH, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jeanne PIEK, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabine LEMOYE, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

129839

Agenda:

1. Modification de l'objet social de la société.
2. Amendement de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de l'objet social de la dite société comme suit:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement).»

Deuxième résolution

L'article 2 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version Anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kirsch, Piek, Lemoye, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2008, Relation: RED/2008/1294. — Reçu douze euros. 12,00.- €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 22 octobre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008136203/7851/136.

(080159564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 63.243.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 17 octobre 2008

1. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 2008, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. André WILWERT, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SPYGLASS HILL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008136592/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Crab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 131.366.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRAB INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136362/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

MetaldyneLux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 68.106.

—
Bilan Consolidé.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136141/2977/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05998. - Reçu 138,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.